

Google Analytics : Keep calm and call your DPO

[La CNIL a publié hier ses conclusions](#), à la suite de plaintes dont elle avait été saisie.

On ne va pas dire que l'on y boit du petit lait, mais c'est tout comme. Les transferts de données transatlantiques, écrit la Commission nationale Informatique et Libertés , « ne sont actuellement pas suffisamment encadrés ». Malgré les « mesures supplémentaires » adoptées par Google pour rendre son outil Analytics plus sûr, **« celles-ci ne sont pas suffisantes pour exclure l'accessibilité de ces données pour les services de renseignement américains. »** Cela signifie que si votre entreprise a actuellement recours à Google Analytics d'une manière ou d'une autre, en toute logique, vous contrevenez nolens volens aux exigences du RGPD. Alors ne suez pas, ne pleurez pas, ne criez pas indûment sur un collaborateur.

Keep-calm-and-call-your-DPO.